



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cinéma

Question écrite n° 20690

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'inquiétude des professionnels du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia. Avec 2 000 cinémas, plus de 200 films produits par an et plus de 170 millions d'entrées, le cinéma français est considéré comme un modèle par tous nos voisins européens. Or une baisse des subventions de l'État destinées aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC) fragiliserait fortement ce secteur. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre pour soutenir l'ensemble des cinémas et réaffirmer la place du cinéma et de l'audiovisuel dans le champ de l'art et de la culture.

Texte de la réponse

La position constante de l'État, aussi bien par ses mécanismes d'aide que la réglementation, est de conforter la politique de soutien en faveur de l'ensemble des secteurs cinématographique et audiovisuel. En ce qui concerne les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), les interventions du ministère de la culture et de la communication et du Centre national de la cinématographie (CNC) sont mieux coordonnées à partir de cette année. Les festivals présentant un intérêt national et international seront soutenus par le Centre. De leur côté, les DRAC se concentreront sur les manifestations d'intérêt local et régional. Le soutien à ces manifestations sera maintenu. En effet, le CNC est en mesure de financer un certain nombre de festivals d'intérêt national et international. Par ailleurs, les moyens budgétaires complémentaires qui ont été affectés à mon département ministériel permettront aux DRAC de poursuivre leurs actions d'intérêt local et régional dans des conditions comparables à celles des années passées. En outre, une mission a été confiée à Alain Auclair, ancien président de l'école nationale supérieure de l'image et du son (FEMIS), afin de dresser un état des lieux des programmes d'aide actuellement mis en oeuvre par le ministère de la culture et de la communication en faveur de l'éducation à l'image et de la diffusion culturelle cinématographique, et de formuler des propositions pour renforcer leur efficacité. La politique conventionnelle État/région/CNC, qui constitue un outil efficace de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle, a été renégociée en 2007 pour une nouvelle période de trois ans. De nouvelles conventions de développement cinématographique et audiovisuel ont été conclues entre les trois partenaires pour les années 2007-2009, avec une enveloppe budgétaire en augmentation de la part du CNC. Celui-ci a souhaité introduire un chapitre relatif à l'exploitation. C'est dans ce cadre que les politiques publiques en faveur des salles de proximité pourront être discutées et coordonnées, notamment dans la perspective du passage au numérique. Ces différentes mesures ainsi que l'ensemble très complet des dispositifs de soutien gérés par le CNC témoignent de l'engagement du ministère de la culture et de la communication en faveur du cinéma.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20690

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3150

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6930